

# Règlements de la Municipalité de Duhamel-Ouest

Province de Québec  
MRC de Témiscamingue  
Municipalité de Duhamel-Ouest

## RÈGLEMENT no. 316

### CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT D'UN PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACHAT DE PRODUITS D'HYGIÈNE DURABLES

CONSIDÉRANT la volonté de la Municipalité de promouvoir des pratiques écoresponsables et de réduire la quantité de déchets générée sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) vise la réduction à la source et la réutilisation afin de diminuer la quantité de déchets destinée à l'enfouissement;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation de couches et culottes d'entraînement à la propreté lavables pour enfants et de produits d'hygiène réutilisables contribue à la diminution des déchets domestiques et à une gestion plus durable des matières résiduelles ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité juge à propos d'établir un programme d'aide financière pour l'achat de produits d'hygiène personnelle durables pour les personnes vivant sur son territoire, le tout en considération des bénéfices ainsi obtenus pour l'environnement et pour sa population en général;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné à une séance régulière du conseil tenue le 12 mars 2025;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Jocelyn Berneche  
et résolu unanimement par les conseillers;

QUE le présent règlement no. 316 concernant l'établissement d'un programme d'aide financière pour l'achat de produits d'hygiène durables est et soit adopté et que le conseil de la Municipalité de Duhamel-Ouest ordonne et statue ce qui suit :

#### **Article 1 Préambule**

Le préambule qui précède fait partie intégrante du présent règlement.

#### **Article 2 Objet du règlement**

Le présent règlement établit un programme d'aide financière pour le remboursement partiel des produits d'hygiène durables pour enfant et adulte afin d'encourager leur utilisation.

#### **Article 5 Définitions**

Dans le présent règlement, on entend par :

- Produit d'hygiène durable :
  - Les couches, les insertions et culottes d'entraînement à la propreté lavables et réutilisables pour enfant;
  - Les produits d'hygiène lavables et réutilisables, tels que les culottes d'incontinence, les coupes, les disques et les culottes menstruelles, les serviettes hygiéniques et les protège-dessous lavables et réutilisables.
  
- Municipalité : la Municipalité de Duhamel-Ouest.

## Règlements de la Municipalité de Duhamel-Ouest

### Article 6 Admissibilité

Pour être admissible au programme, le demandeur doit remplir les conditions suivantes :

1. Être résident (e) sur le territoire de la municipalité ;
2. Chaque enfant résidant dans la municipalité peut bénéficier d'une aide distincte pour l'achat de couches lavables et de culottes d'entraînement lavables;
3. L'aide pour l'achat de produits d'hygiène durables autre que les couches et culottes d'entraînement lavables pour enfant est disponible aux résident.te.s de la municipalité, sans restriction d'âge, et une personne admissible peut présenter deux demandes pour une période de cinq (5) ans.

La Municipalité tient un registre à cet effet.

### Article 7 Aide financière accordée

En autant que les fonds alloués soient disponibles, le montant de l'aide financière consentie est :

- **Couches et culottes d'entraînement à la propreté lavables** : Remboursement de **60 % du coût d'achat**, jusqu'à concurrence de **200 \$** par produit d'hygiène visé pour un maximum de **400\$** par enfant;
- **Produits d'hygiène lavables réutilisables autre que les couches et culottes d'entraînement lavables pour enfant** : Remboursement de **60 % du coût d'achat**, jusqu'à concurrence de **100 \$** par résident(e).

### Article 8 Modalité de remboursement

La demande de remboursement sera traitée par l'administration municipale. Toute demande d'aide financière doit être formulée par écrit sur le formulaire prévu à cette fin, accompagné des autres documents exigés, dans un délai de **six (6) mois** suivant la date de l'achat.

Le demandeur doit soumettre les documents suivants :

- Une preuve d'achat détaillée (facture) ;
- Une preuve de résidence (ex : compte de taxes, bail, facture d'électricité, permis de conduire valide);
- Une preuve de naissance si la demande concerne des produits achetés pour un enfant âgé de 17 ans et moins;
- Le formulaire dûment complété. Un exemplaire de ce formulaire est joint en annexe 1 au présent règlement, ledit formulaire pouvant toutefois être modifié par l'administration municipale.

Le remboursement sera effectué par chèque dans un délai maximal de 60 jours suivant l'approbation de la demande.

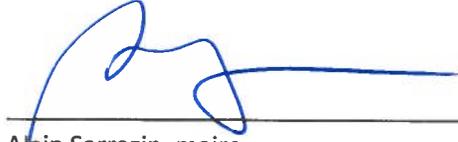
### Article 9 Durée du programme

Le présent programme est reconduit annuellement prend fin lorsque le montant alloué annuellement et adopté par le conseil municipal pour le programme est atteint.

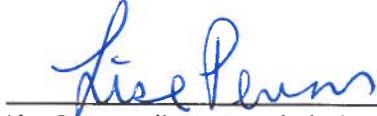
## Règlements de la Municipalité de Duhamel-Ouest

### Article 10 Abrogation et entrée en vigueur

Le présent règlement remplace et abroge le Règlement no. 238 et entre en vigueur conformément à la Loi.



Alain Sarrazin, maire



Lise Perron, directrice générale et greffière-trésorière

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement :	12 mars 2025
Adoption du règlement :	9 avril 2025
Résolution :	25-04-67
Avis public :	11 avril 2025
(Code municipal, art. 451)	
Entrée en vigueur :	11 avril 2025

# Règlements de la Municipalité de Duhamel-Ouest

## ANNEXE 1

### Formulaire de demande de remboursement



#### FORMULAIRE DE DEMANDE DE REMBOURSEMENT

*Aide financière-Produits d'hygiène durables*

##### Identification du demandeur

*Si la demande concerne des produits achetés pour un enfant mineur, veuillez remplir la section du demandeur avec les informations du parent-payeur*

Nom et prénom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Code postale : \_\_\_\_\_ Téléphone : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

##### De quel (s) types (s) de produit (s) d'hygiène lavables (s) s'agit-il?

- Culottes menstruelles lavables
- Serviettes hygiéniques lavables
- Protège-dessous lavables
- Coupe menstruelle
- Disque menstruel
- Culottes d'incontinence lavables
- Couches lavables (enfant)
- Culottes d'entraînement (enfant)
- Insertions

*Si la demande concerne des produits achetés pour un enfant mineur, veuillez fournir les informations suivantes ainsi que le certificat de naissance de votre enfant.*

Nom et prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance: \_\_\_\_\_

##### DOCUMENTS OBLIGATOIRES À FOURNIR AVEC VOTRE DEMANDE

- Facture (s) originale (s)
- Copie de preuve de résidence (ex : compte de taxes, bail, facture d'électricité, permis de conduire)
- Copie d'une preuve de naissance ( si les produits ont été achetés pour un enfant mineur âgé de 17 ans et moins)

##### SIGNATURE

Signature du demandeur : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

# Règlements de la Municipalité de Duhamel-Ouest



## CONSETEMENT

En remplissant et en transmettant à la Municipalité le présent formulaire, vous consentez à la collecte, par la Municipalité, des renseignements personnels s'y trouvant dans le but de vous contacter, de mettre à jour vos coordonnées à votre dossier propriétaire pour vous joindre en cas d'urgence et en lien avec un nouveau programme d'aide financière pour l'achat de produits d'hygiène personnelle durables. Vous disposez des droits d'accès et de rectification prévus par la loi. Pour plus d'information, consultez la Politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels de la municipalité sur le site web [www.duhamelouest.org](http://www.duhamelouest.org).

Signature : \_\_\_\_\_

Veuillez retourner votre formulaire dûment complété et les documents obligatoires :

Municipalité de Duhamel-Ouest  
361, route 101 Sud  
Duhamel-Ouest (Québec) J9V 1A2

Courriel : [dg@duhamelouest.ca](mailto:dg@duhamelouest.ca)

MERCI DE PARTICIPER À CE PROGRAMME

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION	
PIÈCES JUSTIFICATIVES REÇUES	<input type="checkbox"/> Preuve de naissance <input type="checkbox"/> Preuve de résidence <input type="checkbox"/> Preuve d'achat
	INITIALES

F-2025-03 Rév 01